

SOMMAIRE

1. MOT DE MARC POLGE, DIRECTEUR D'ASAINFO
2. PARTICIPATION AU FORUM MONDIAL DE L'EAU !
3. ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX
4. UN NOUVEAU SITE INTERNET : www.canaldemanosque.com
5. VIE DE L'ASSOCIATION : ELECTIONS

Pour tout renseignement :

- relatif à la desserte en eau et à l'entretien :
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)
TEL. : 04 92 72 30 08
FAX : 04 92 72 00 14

- relatif aux redevances, aux engagements, aux demandes d'autorisation,.... :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)

TÉL. : 04 92 74 39 34

FAX : 04 92 73 21 30

E-mail : info@canaldemanosque.com

www.canaldemanosque.com

PARTICIPATION AU FORUM MONDIAL DE L'EAU !

Comme vous le savez sans doute, le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau a eu lieu la semaine du 12 au 17 mars 2012.



MOT DE MARC POLGE, DIRECTEUR D'ASAINFO

5000 ASA EN FRANCE : 5000 DYNAMIQUES LOCALES AU SERVICE DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

« Les ASA ont été modernisées par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004. Cette loi semble aussi avoir stimulé une redynamisation de ces structures. En dix ans d'existence, ASAINFO, SARL d'information et de conseil spécialisé au sujet des ASA, a observé quotidiennement sur l'ensemble du territoire français des ASA développant des solutions locales originales de gestion des ressources naturelles.

Cette institution regroupant un ensemble de propriétaires au sein d'un établissement public administratif dirigé par un syndicat élu par les propriétaires est en effet un outil d'aménagement local particulièrement original. C'est de plus un outil particulièrement efficace dès lors qu'il est réellement pris en main par des propriétaires intéressés. Les ASA sont d'ailleurs une illustration parfaite des principes mis en lumière par Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009, qui a montré comment les associations d'usagers peuvent développer des solutions extrêmement pertinentes de gestion des ressources naturelles à l'échelle locale, renvoyant dos à dos les défenseurs du « tout marché » et du « tout État ».

La gestion d'une ASA n'est pas simple pour autant, d'autant plus que, initialement conçues pour de l'aménagement rural, nombre d'ASA se

sont retrouvés ces dernières années prises dans le tumulte du développement urbain. Les ASA sont tenues de s'adapter à ces nouveaux enjeux, et elles le font : leurs élus acquièrent des compétences nouvelles (administratives, juridiques, comptables et techniques...), ils renforcent leurs équipes de collaborateurs dans une recherche de professionnalisation accrue (cartographie informatisée, gestion du périmètre et des membres, facturation, comptabilité, tour d'eau, DICT, suivi des aménagements, PLU, SCOT...) et ils adoptent ensemble des stratégies d'adaptation des réseaux aux besoins de demain.

Le canal de Manosque est un témoignage passionnant de cette dynamique actuelle. Comme pour nombre d'ASA avec lesquelles nous travaillons, sa réussite est suspendue à l'implication constructive de chacun à son niveau : des propriétaires membres aux collectivités territoriales, en passant bien sûr par l'équipe syndicale, ses collaborateurs et ses partenaires. Les cartes ont été distribuées dans le cadre du Contrat de Canal, à chacun de jouer la sienne dans le sens de l'intérêt général, cœur de la mission de l'ASA... »

Marc POLGE, Directeur d'ASAINFO

Dans ce cadre, une journée technique intitulée « Aïgo 2012 » a été organisée le 14 mars 2012 par les Associations Syndicales de Propriétaires, telles que l'ASCM, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Société du Canal de Provence.

Labellisée, elle a été consacrée à la présentation du modèle provençal de gestion de l'eau brute.

500 participants provenant d'une quarantaine de nationalités s'y sont rendus, ont écouté les interventions de diverses personnalités rendues le matin et visité un site parmi les 7 proposés l'après-midi.

L'une des visites a été consacrée au Canal de Manosque au cours de laquelle une soixantaine de participants français et étrangers ont partagé avec les usagers agricoles et urbains du canal de Manosque leur expérience de gestion collective de la ressource en eau brute.

Soyons moderne !

L'ASCM envisage cette année d'offrir aux adhérents la possibilité de payer les redevances syndicales par Internet pour plus de facilités ! A la date de rédaction du présent bulletin d'information, la mise en place de ce service est en cours. Vous recevrez bien entendu une notice d'information en temps voulu !

ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX

LES TRAVAUX PONCTUELS

Au-delà des travaux d'entretien courant (curage, débroussaillage, enlèvement des algues, etc.), effectués par la Société du Canal de Provence (SCP) en tant que fermier, l'ASCM a réalisé, début 2012, comme chaque année, des travaux ponctuels de confortement, d'amélioration et de sécurisation, pour un montant de 75 168 € HT, dont 11 interventions sur le canal maître et 23 sur le réseau secondaire. Quelques exemples de réalisations de ces travaux financés intégralement par l'ASCM :

→ Confortement du canal maître à Lurs par recouvrement en béton fibré et reprofilage



→ Réalisation d'une prise d'eau pour desserte en eau continue d'un lotissement



LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 8 PETITS AQUEDUCS DU CANAL MAITRE

Le maître d'œuvre, choisi suite à un appel d'offres, est la Société des Eaux de Marseille.

L'étanchéité des cunettes a été réalisée par l'entreprise BTPS Méditerranée. Les entonnements ont été repris par l'entreprise COFEX LITTORAL qui assurera sur les mois de mai et juin prochain les maçonneries extérieures.

Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 240 000 € HT, sont financés à hauteur de 40 % par la Région, 40 % par l'Agence de l'Eau RM&C et 20 % par l'ASCM.



LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA REGULATION DU CANAL MAITRE

Le maître d'œuvre, choisi suite à un appel d'offres, est la Société du Canal de Provence.

Les travaux comprennent la mise en place de mesures des débits transités et déchargés ainsi que la mise en place de deux seuils transversaux et d'une vanne déversante motorisée, provenant d'Australie, qui permettent de maintenir en amont une hauteur d'eau suffisante afin de desservir correctement les prises d'eau qui alimentent le réseau secondaire :



Les travaux de la 1^{ère} tranche, d'un montant prévisionnel de 510 000 € HT, sont subventionnés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RM&C, 30 % par la Région et 20 % par l'ASCM.



Un nouveau site Internet

En vue de renforcer la lisibilité et la transparence, l'ASCM a créé un site Internet qui se veut plus complet, instructif et convivial que l'espace Internet précédent hébergé sur la plateforme de Mayetic Village :

www.canaldemanosque.com

Vous pourrez y trouver : des informations générales, les textes réglementaires, les éléments relatifs au périmètre syndical, les formulaires administratifs relatifs à certains modes de paiement (mensualisation et prélèvement à échéance), au changement temporaire du mandataire du règlement des redevances et au transfert temporaire de droits d'eau, les rapports des Assemblées des Propriétaires, les informations relatifs aux travaux et aux appels d'offres, l'organisation, les contacts, les actualités, ...

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos avis quelsqu'ils soient !

Ces travaux devraient permettre également de réaliser des économies d'eau.

En cours réalisation, ils sont scindés en deux lots distincts. Le Génie civil est assuré par l'entreprise ALLIO et les équipements sont mis en place par l'entreprise TEM Industrie.

Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 400 000 € HT, sont financés à hauteur de 40 % par la Région, 40 % par l'Agence de l'Eau RM&C, 12 % par l'ASCM et 8 % par la SCP.

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA DESSERTE EN EAU SUR SAINTE-TULLE SUD /CORBIERES

Le maître d'œuvre, choisi suite à un appel d'offres, est la Société des Eaux de Marseille.

La 1^{ère} tranche de travaux, qui comprend le busage du canal principal sur 3 km entre la tête aval du siphon du Chaffère et le centre village de Corbières dont la modernisation de la desserte en eau fera l'objet d'une 2^{ème} tranche l'hiver prochain, a été réalisée par l'entreprise ANDRE TP.

VIE DE L'ASSOCIATION : ELECTION

Suite à la démission de deux syndics suppléants, MM. CLAIRET Jean-Lucien et MARTIN-LAUZIER Gilles, deux membres de l'ASCM, qui avaient déposés leur candidature, ont été élus au cours de l'Assemblée des Propriétaires qui s'est tenu le 21 mars 2012 à la salle des fêtes de La Brillanne :

- **M. Francis CHAIX**, maraîcher bio à Manosque,
- **M. Norbert SCHALTENBRAND**, propriétaire urbain à Villeneuve et qui, par ailleurs, est conseiller municipal et salarié d'EDF.